

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTÈRE D E LA PROMOTION DE LA FEMME  
ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA JOURNEE MONDIALE  
DE LA FEMME RURALE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY



**XXV<sup>ème</sup>** édition de la Journée Mondiale de la Femme Rurale

15 octobre 2020

**Thème** : *Quelles opportunités pour l'autonomisation des femmes et filles vivant en milieu rural, en période de crise sanitaire due au coronavirus ?*

**TERMES DE REFERENCE**

Août 2020

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) a été instituée en 1995 à l'initiative de plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) Internationales réunies à Pékin, lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Nations Unies (NU) sur les Femmes. Depuis, la « Women's World Summit Foundation, en abrégé WWSF, célèbre le 15 octobre de chaque année la Femme vivant en milieu rural. A cette occasion un thème est proposé qui invite les Gouvernements, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile et les médias à une action en faveur de l'amélioration de la situation de la femme vivant en milieu rural. La JMFR est donc une tribune qui valorise l'incalculable contribution de la femme rurale dans la production agricole en milieu rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable des ressources et la réduction de la pauvreté.

La 25<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale de la Femme Rurale est placée sous le thème : « *Quelles opportunités pour l'autonomisation des femmes et filles vivant en milieu rural, en période de crise sanitaire due au coronavirus ?* ». Le thème place cet acteur socioéconomique qu'est la Femme rurale au cœur des réflexions, en vue de penser des stratégies pertinentes pour le renforcement de sa résilience face à la pandémie de la COVID-19. En tant qu'acteur social, des concertations doivent être menées sur les mécanismes pertinents de promotion et de renforcement de la protection de ses droits fondamentaux, notamment le droit à la santé, à l'éducation et à la sécurité en vue de son plein épanouissement et sa participation au processus de développement.

En qualité d'agent économique, il est question d'interpeller les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels sur les conditions de vie de la femme vivant en milieu rural qui restent préoccupantes du fait de la persistance de nombreuses contraintes structurelles, accentuées par le contexte sanitaire actuel.

Le Chef de l'Etat dans son discours d'ouverture du Comice Agro-pastoral d'Ebolowa, le 17 janvier 2011, le reconnaissait déjà en déclarant : « *Je tiens à rendre un hommage mérité à nos paysans, en particulier aux femmes rurales qui ne ménagent aucun effort, à tous les maillons de la chaîne de production agro-pastorale, et grâce auxquelles nous pouvons manger à notre faim* ».

Malgré cet apport indéniable, les statistiques disponibles révèlent une féminisation de la pauvreté, avec un taux de 51,5% (ECAM4). En effet, les femmes vivant en milieu rural représentent 71,6% de la main d'œuvre agricole informelle et produisent plus de 85% des produits vivriers consommés, avec un accès limité aux ressources et moyens de production, tels que les intrants, les technologies améliorées, le crédit et la terre.

En matière d'accès à la terre et au crédit, seulement 1,6% de femmes sont propriétaires d'un titre foncier à leur nom et 16,8% d'entre elles peuvent bénéficier d'un crédit pour usage quelconque. Elles consacrent par ailleurs en moyenne par semaine plus de 8,2 heures au travail domestique non rémunéré, les confinant à des activités du secteur primaire à faible rendement, et à opérer majoritairement dans l'économie informelle. Victimes d'exclusion et de discriminations diverses, elles subissent plus durement les effets néfastes des changements climatiques et environnementaux ; Des facteurs qui limitent leur capacité de production et ont des répercussions négatives tant sur elles-mêmes, que sur leurs familles et sur leurs communautés.

La commémoration de la JMFR appelle donc la conscience individuelle et nationale sur la nécessité de renforcer la résilience des femmes vivant en milieu rural au niveau local, et de questionner les stratégies existantes pour mieux orienter les initiatives en leur faveur en vue de

faciliter la gestion de leurs activités, dans le respect des mesures d'urgence prescrites par le Chef de l'Etat, des mesures de mitigation de la pandémie qui mettent en mal la chaîne d'approvisionnement des denrées alimentaires et la disponibilité de produits locaux sur les marchés.

La présente édition offre par ailleurs l'occasion d'informer les cibles sur les programmes et projets gouvernementaux disponibles, de les former en entrepreneuriat agropastoral et adaptation aux changements climatiques et de leur apporter des appuis en matériel agricole dans la perspective d'une meilleure gestion de la résilience aux différents défis de la crise sanitaire.

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1. Objectif général :**

Contribuer au renforcement de la résilience des femmes vivant en milieu rural face à la crise sanitaire due à la COVID-19.

### **2.2. Objectifs Spécifiques :**

- renforcer les capacités d'au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural sur les gestes barrières et les mécanismes de prise en charge des personnes atteintes du COVID-19 et la fabrication de certains matériels de protection (masques, savons.....);
- sensibiliser au moins 18 000 femmes et filles vivant en milieu rural sur leurs droits fondamentaux ;
- renforcer les capacités d'au moins 9 000 femmes et filles vivant en milieu rural sur les thématiques en lien avec l'autonomisation ;
- renforcer les capacités d'au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural sur les changements climatiques, la préservation de l'environnement, les techniques de production, transformation, conservation, commercialisation et à l'utilisation des technologies appropriées ;
- informer au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural sur les opportunités de financement disponibles à travers les programmes et projets de développement du secteur rural ;
- octroyer à au moins 3 600 organisations paysannes féminines du matériel et des intrants agricoles.

## **3. RESULTATS ATTENDUS :**

- au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural se sont appropriées la pratiques des gestes barrières, les mécanismes de prise en charge des personnes atteintes de la COVID-19 et la fabrication de certains matériels de protection (masques, savons.....) ;
- au moins 18 000 femmes et filles vivant en milieu rural sont informées sur leurs droits fondamentaux ;
- au moins 9 000 femmes et filles vivant en milieu rural sont capacités en matière de création et gestion des coopératives ;
- au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural sont formées sur les changements climatiques, la préservation de l'environnement, les techniques de production, de transformation, de conservation, et de commercialisation des produits et l'utilisation des technologies appropriées ;
- au moins 7 200 femmes et filles vivant en milieu rural sont informées des opportunités de financement disponibles dans les programmes et projets du secteur rural ;

au moins 3 600 Organisations Paysannes Féminines disposent du matériel et des intrants agricoles.

#### **4. SOUS-THEMES**

- femmes et filles vivant en milieu rural et mitigation de la COVID-19 ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et gestion durable des ressources financières et matérielles ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et innovations technologiques ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et violences en contexte de crise humanitaire ;
- femmes et filles vivant en milieu rural, entrepreneuriat, gestion des projets et mise en place des coopératives ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et adaptation aux changements climatiques ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et résilience aux crises humanitaires ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et préservation de l'environnement, gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et transformation, conservation des produits agropastoraux, techniques culturelles innovantes ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et gestion des énergies renouvelables ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et économie numérique ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et pratiques culturelles néfastes ;
- femmes et filles vivant en milieu rural et exploitation minière.

#### **5. ACTIVITES**

- organisation des sessions de sensibilisation sur la COVID\_19 ;
- organisation des sessions de renforcement de capacités en matière de fabrication artisanal du savon, production des masques réutilisables et autres thématiques;
- actualisation et diffusion de la plaquette sur les différents programmes et projets du Gouvernement en faveur du secteur rural ;
- production et diffusion des documents synthétiques d'information sur l'entrepreneuriat;
- causeries éducatives sur l'accès à la propriété foncière et autres thématiques ;
- distribution du matériel et des intrants agricoles aux organisations de femmes rurales ;
- animation d'émissions radiotélévisées sur le thème et les sous-thèmes de la Journée ;
- lancement et célébration de la JMFR ;
- visite des réalisations de femmes en milieu rural et péri-urbain ;
- organisation des voyages/visites d'échanges.

#### **6. PARTIES PRENANTES**

- Administrations Partenaires ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Organisations de la Société Civile ;
- femmes et filles vivant en zone rurale ;
- Organisations Paysannes Féminines.

**NB :** Les rapports d'activités des services déconcentrés sont attendus au plus tard le 31 octobre 2020.